

Document à Fournir pour un Changement de la vocation d'un terrain non bâti vers un terrain bâti

Conditions d'obtention de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à une demande spontanée du citoyen - Suite à une constatation de la police municipale ou d'un agent de la commune, du changement de la vocation du terrain non bâti vers un terrain bâti
Documents à fournir	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une demande sur papier simple comportant l'adresse complète du bien immobilier, et les informations concernant le demandeur. 2. Une copie de la carte d'identité nationale. 3. Une copie du permis de bâtir. 4. Une attestation de libération de la taxe sur les biens immobiliers
Délai	7 jours à compter de la date du dépôt de la demande.
Références législatives ou réglementaires	Loi n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.
Procédures de réalisation de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Réception, vérification et déclaration de recevabilité du dossier par l'agent d'accueil de l'EDC. - Etude et réalisation d'une visite de constat. - Changement de la vocation du terrain sur le GRB contre réception de la quittance du paiement des droits dus.
Service prestataire	Service Taxes et recouvrement de la commune
Lieu du dépôt du dossier	Espace du Citoyen
Lieu d'obtention de la prestation	Service Taxes et recouvrement de la commune